TOPO
Journal syndical
Vol. 21 | N° 16 | Le mercredi 14 avril 2021
SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE LA POINTE-DE-L'ÎLE (SEPÎ)
☎ 514-645-4536 | Téléc. 514-645-6951 | www.sepi.qc.ca | www.facebook.com/sepi.syndicat

INFO | FAIRE VIVRE LA NOUVELLE PHASE DU PLAN D'ACTION-MOBILISATION

Le 25 mars dernier, lors du Conseil fédératif de négociation (CFN), le résultat des votes des 9 syndicats affiliés à la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) a été dévoilé. Un peu plus de 79% des personnes ayant participé aux assemblées générales ont voté en faveur du mandat de grève générale illimitée (GGI). Ainsi, le CFN a pu officiellement adopter ce moyen de pression, à exercer à compter du 31 mai 2021.

Ce résultat témoigne de la volonté des profs d'améliorer concrètement leurs conditions de travail et d'exercice. De manière claire et sans équivoque, vous vous êtes exprimés sur le fait que le gouvernement n'utilisera pas la pandémie pour négocier à rabais.

Au-delà de la GGI, qui constitue un moyen ultime, il faut continuer à se mobiliser et mettre en application les divers moyens que nous nous sommes donnés. Aussi, lors du CFN du 29 mars, la nouvelle phase du plan d'action mobilisation a été adoptée à l'unanimité. La négociation est un long processus qui exige que nous assumions toutes et tous notre part de responsabilités. Il faut continuer à manifester notre solidarité en posant les gestes prévus au plan d'action. Au moment où j'écris ces lignes, **il reste 53 jours** au gouvernement pour déposer une offre jugée satisfaisante. Pour l'instant, les discussions aux différentes tables se poursuivent et, conformément aux statuts et règlements de la FAE, les instances appropriées seront interpelées au moment opportun. Il est important, plus que jamais, de maintenir la pression sur le gouvernement.

La nouvelle phase du plan d'action-mobilisation a pour objectifs de rappeler que la convention collective est échue depuis 1 an et de démontrer que les enseignantes et les enseignants sont convaincus, plus que jamais, de la légitimité de leurs demandes, malgré la crise sanitaire. Il faut à tout prix remettre la FAE et ses membres à l'avant-plan des solutions aux problèmes dans nos écoles publiques. Nos demandes sont les seules solutions concrètes à l'alourdissement de la tâche des enseignantes et des enseignants, aux problèmes de pénurie en particulier et de l'école publique en général. Ce pourquoi, nous visons principalement les personnes élues de la CAQ, particulièrement le premier ministre, le ministre de l'Éducation et la présidente du Secrétariat du Conseil du trésor. Les gestionnaires des centres de services scolaires et les directions d'établissement sont aussi visées afin qu'ils témoignent à la partie patronale de l'état de mobilisation dans leurs établissements.

D'ici le 31 mai, vous serez toutes et tous invité(e)s par vos personnes déléguées à participer à différentes actions dont :

- Une action féministe pour dénoncer l'ensemble des conditions de travail et mettre de l'avant nos solutions.
- Des opérations d'embouteillage des plateformes de communication électronique du premier ministre, du ministre de l'Éducation, du Secrétariat du Conseil du trésor et des centres de services scolaires.
- Un message sur l'état de la négociation avec décompte des jours passés depuis l'annonce du mandat de grève ainsi que ceux à venir jusqu'à son exercice à transmettre aux directions d'établissement chaque jeudi de paie.
- Une journée d'affichage par semaine (tuques, masques, etc.).
- Des actions de visibilité locales et nationales.

53 JOURS

AVANT LA GRÈVE GÉNÉRALE ILLIMITÉE S'IL N'Y A AUCUNE AVANCÉE SIGNIFICATIVE SUR LA BASE DE NOS DEMANDES AUX TABLES DE NÉGOCIATION D'ICI LE 31 MAI.

NÉGO 2020 | FAE FÉDÉRATION AUTONOME DE L'ENSEIGNEMENT

© FAE

[suite de la page 1]

Vous êtes également invité(e)s à appliquer dès maintenant les moyens suivants :

Actions	Personnes et groupes à atteindre	Précisions
1. Perturbation ou boycottage des rencontres collectives.	Directions d'établissement.	Il s'agit ici des 10 rencontres collectives. Le choix de perturber ou de boycotter appartient à chaque équipe-école.
2. Perturbation ou boycottage de toutes activités de formation imposées.	Directions d'établissement. Gestionnaires des centres de services scolaires.	Ce moyen vise les formations qui sont imposées par la direction et non celles que les enseignantes ou les enseignants ont choisies. Il appartient à chaque équipe-école de choisir entre le boycottage ou la perturbation de ces formations.
3. Dans le cadre des journées pédagogiques, refuser de participer à toutes les activités mises sur pied par la direction ou les centres de services scolaires. Les enseignantes et enseignants planifient, corrigent, rencontrent des collègues dans le cadre de leur travail, etc.	Directions d'établissement. Gestionnaires des centres de services scolaires.	C'est d'abord via le CPEPE ou le CPEPC que les enseignantes et enseignants appliquent ce moyen de pression. Il se peut que la direction décide de vous assigner lors de cette journée pédagogique. Le cas échant, passez au plan B. Perturbation ou boycottage des activités imposées par la direction lors de cette journée. Encore une fois, chaque équipe décide entre perturber ou boycotter.
4. Accomplissement de certains éléments de la tâche dite complémentaire, du TNP, des journées pédagogiques et des formations au lieu déterminé par les enseignantes et enseignants.	Directions d'établissement. Gestionnaires des centres de services scolaires.	Compte tenu de la pandémie, le travail à distance est à privilégier. Il est important de nous aviser si vous êtes convoqués à une rencontre en présentiel.
5. Que les enseignantes et enseignants cessent de remettre les notes à la direction ou au centre de services scolaire jusqu'à ce que le CFN revienne sur cette décision, ou jusqu'à la conclusion d'une entente de principe.	Directions d'établissement. Gestionnaires des centres de services scolaires.	L'objectif est d'empêcher les directions d'établissement de procéder à la création des bulletins. Ainsi, l'utilisation de GPI n'est pas recommandée puisque ces dernières pourraient en extraire les données. Toutefois, ce moyen vise les directions et le centre des services. Vous pouvez donc continuer d'informer les élèves et leurs parents sur l'état de leurs apprentissages.
6. Ne pas remettre les notes et les commentaires pour le prochain bulletin.	Directions d'établissement. Gestionnaires des centres de services scolaires.	Encore une fois, on vise ici les directions et le centre de services. L'objectif est d'empêcher la production des bulletins. Vous pouvez donc communiquer ces informations aux élèves, de même qu'à leurs parents.

Pour les équipes-écoles qui choisissent de boycotter les rencontres collectives, les formations imposées et le contenu des journées pédagogiques lorsque la direction vous assigne, sachez que le boycottage peut se faire tout simplement en assistant de façon totalement passive à ces événements.

■ Sylvie Zielonka | sylviezielonka@sepi.qc.ca

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE MISE EN CANDIDATURE

Proclamation des résultats

Lors de l'assemblée publique de mise en candidature qui s'est déroulée le mercredi 7 avril 2021 sur *Zoom*, les candidats suivants ont été élus par acclamation :

- BLANCHARD, Olivier → 1re vice-présidence
- PRIMEAU, Annie → 2e vice-présidence
- ALLAIRE, Luc → 3e vice-présidence
- GAGNON, Pierre-Luc → secrétariat-trésorerie

Il y aura scrutin le mardi 1er juin 2021 au poste suivant :

- Pour le poste de **Présidence**, les candidats ayant remis leur formulaire de mise en candidature dûment complété sont :

  - NADEAU, Marie-Hélène
  - ZIELONKA, Sylvie

■ Catherine Alary, présidente du comité d'élection et de référendum | election@sepi.qc.ca

JEUNES | PRÉVOIR L'ANNÉE DE TRAVAIL 2021-2022

Échéancier
Répartition des tâches
Accès aux listes de priorité
Affectations

Eh oui! Nous sommes déjà au mois d'avril, il est donc déjà le temps de commencer à prévoir l'année de travail 2021-2022. Si vous pensez changer de niveau dans votre école, changer d'école ou encore si vous vous questionnez à savoir quels sont les critères pour entrer sur les listes de priorité, nous avons mis sur notre site Web des documents ou fiches syndicales qui pourront vous aider grandement.

Échéancier du CSSPI du 15 mars 2021 (processus d'affectation, dates importantes)

www.sepi.qc.ca/wp-content/uploads/affectations/CSSPI-Processus_affectation_2021-2022.pdf ou encore, dans ce TOPO dans les pages suivantes.

Répartition des fonctions et responsabilités (répartition des tâches dans votre école avant le 20 mai)

www.sepi.qc.ca/wp-content/uploads/fiches-syndicales/Fiche-jeunes-Affectations-Repartition_taches.pdf.

www.sepi.qc.ca/wp-content/uploads/fiches-syndicales/Fiche-jeunes-Affectations-Regles_repartition_taches.pdf.

Procédure d'affectation (désistement, mutation libre, changement de champ)

www.sepi.qc.ca/wp-content/uploads/fiches-syndicales/Fiche-jeunes-Affectations-Enseignants_reguliers.pdf.

Critères pour accéder aux listes de priorité (liste verte et rose)

www.sepi.qc.ca/wp-content/uploads/fiches-syndicales/Fiche-jeunes-Affectations-Contrats.pdf.

À la suite de votre lecture, si vous avez en encore des questions sans réponse, n'hésitez pas à nous contacter.

Nous serons disponibles le **20 avril** 2021 de 13h30 à 15h30 pour le **secondaire** ainsi que le **21 avril** 2021 de 13h30 à 15h30 pour le **préscolaire et le primaire** via la plateforme TEAMS pour répondre à vos questions en lien avec les répartitions des tâches. Pour participer, veuillez vous inscrire à l'adresse suivante : courrier@sepi.qc.ca. Une confirmation par courriel comportant le lien de la rencontre vous sera transmise la veille de l'événement.

Étant donné que le nombre de places est limité, nous prioriserons les demandes de celles et ceux qui n'ont jamais suivi la formation.

■ Catherine Faucher | catherinefaucher@sepi.qc.ca
■ Sophie Fabris | sophiefabris@sepi.qc.ca

Processus d'affectation des enseignantes et enseignants

DATE	DESCRIPTION	CLAUSES
1er avril 2021 avant 9 h 00	DATE LIMITE pour faire une demande de retraite progressive, de congé sans traitement à temps plein ou un congé mi-temps / mi-traitement qui ne peut être annulée ou prendre fin sans l'accord du Centre de services scolaire. L'enseignant devra aviser les SRH par courriel au : rh-enseignant@csspi.gouv.qc.ca.	5-21.05 5-15.02 5-15.07
23 avril 2021	DATE LIMITE pour établir les besoins d'effectifs enseignants à temps plein par champ secteur jeunes et adultes considérant retraite et démission. DATE LIMITE pour établir la liste des personnes qui risquent d'être mises en disponibilité ou non-rengagées.	5-3.14 5-3.16 D)
12 mai 2021	DATE LIMITE pour faire parvenir, par courrier recommandé, aux enseignants susceptibles d'être non-rengagés un avis d'intention.	5-8.03
19 mai 2021	Décision de la Direction générale concernant les mises en disponibilité et les non-rengagements.	5-8.06
Avant le 20 mai 2021	Répartition des fonctions et responsabilités entre les enseignants d'une école.	5-3.21 B)
20 mai 2021 avant 16 h 00	DATE LIMITE pour l'enseignant d'école primaire, secondaire et de centre pour demander un désistement, une demande de mutation libre ou un changement de champ. L'enseignant devra aviser les SRH par courriel au : rh-enseignant@csspi.gouv.qc.ca.	5-3.17.02 A) 5-3.17.03 B)
Avant le 30 mai 2021 à 16 h 00	DATE LIMITE pour l'enseignant du champ 1 (adaptation scolaire) susceptible d'être inscrit à la liste de priorité qui désire choisir un contrat à temps partiel dans une autre discipline que celle dans laquelle il serait inscrit. L'enseignant devra aviser les SRH par courriel au : rh-enseignant@csspi.gouv.qc.ca. DATE LIMITE pour l'enseignant susceptible d'être inscrit à la liste de priorité du champ 2 (préscolaire) ou 3 (primaire) qui désire choisir un contrat à temps partiel dans l'autre champ que celui dans lequel il serait inscrit. L'enseignant devra aviser les SRH par courriel au : rh-enseignant@csspi.gouv.qc.ca.	5-1.14.2 C)
31 mai 2021	DATE LIMITE pour envoyer les avis de mise en disponibilité ou de non-rengagement, pour surplus, par courrier recommandé.	5-3.18 C) 5-8.06
Avant le 31 mai 2021 à 16 h 00	DATE LIMITE pour l'enseignant, d'un champ ou d'une spécialité où il y a excédent, pour demander un congé sans traitement pour l'année entière. L'enseignant devra aviser les SRH par courriel au : rh-enseignant@csspi.gouv.qc.ca.	5-15.03
Avant le 31 mai 2021 à 16 h 00	DATE LIMITE pour demander un congé sans traitement à temps partiel ou un congé sabbatique à traitement différé. L'enseignant devra aviser les SRH par courriel au : rh-enseignant@csspi.gouv.qc.ca.	5-15.18
1er juin 2021	Affichage de la liste des postes disponibles dans chaque école primaire et secondaire. Les SRH placeront une copie de cette liste sur le portail *Employé*.	5-3.17.02
1er au 4 juin 2021	Rencontres d'information sur les écoles à vocation particulière : écoles Jules-Verne, Félix-Leclerc, Wilfrid-Pelletier, Pierre-de-Coubertin et Albatros. ** **En considération de la situation liée à la COVID-19, ces rencontres d'information sont annulées cette année.**	

DATE	DESCRIPTION	CLAUSES
3 juin 2021	Convocation par courriel CSSPI aux enseignants concernés pour la séance d'affectation du 7 juin 2021.	5-3.17.03 A)
7 juin 2021 à 16 h 30	Séance d'affectation des enseignants des champs 1 à 19 secteur des jeunes qui ont été versés dans le bassin d'affectation et de désistement. ** **En considération de la situation liée à la COVID-19; cette séance sera remplacée par une <u>séance virtuelle</u> pour les enseignants concernés, le 7 juin. Un horaire sera publié sur le portail *Employé* dans les jours précédant la séance.**	5-3.17.03 A)
8 juin 2021	Affichage des postes et détails pour la mutation libre dans chaque école primaire et secondaire. Les SRH placeront une copie de cette liste sur le portail *Employé*.	5-3.17.03 B) 1)
10 juin 2021 à 16 h 30	Séance d'affectation des enseignants pour le comblement des postes laissés vacants – mutation libre (postes libérés lors de la séance du 1er juin 2021). **** En considération de la situation liée à la COVID-19; cette séance sera remplacée par une <u>séance virtuelle</u> pour les enseignants concernés, le 10 juin. *Un horaire sera publié sur le portail Employé dans les jours précédant la séance.***	5-3.17.03 B) 1)
11 juin 2021	Affichage des listes de priorité des jeunes dans chaque école primaire et secondaire. Les SRH placeront une copie de cette liste sur le portail *Employé*.	5-1.14.1
21 juin 2021	Affichage de la liste des postes et de la liste des contrats à temps partiel disponibles dans chaque école primaire et secondaire. Les SRH placeront une copie de ces listes sur le portail *Employé*.	5-1.14.02
22 juin 2021 à 14 h 00	Séance d'affectation pour les candidats de la liste verte - convocation par champ (sauf champ accueil – 3120). **** En considération de la situation liée à la COVID-19; cette séance sera remplacée par une <u>séance virtuelle</u> pour les enseignants concernés, le 22 juin. Un horaire sera publié sur le portail *Employé* dans les jours précédant la séance.**	5-3.17.03 B) 2) 5-3.20 5-1.14.2 A)
30 juin 2021 avant 16 h 00	<u>DATE LIMITE</u> pour l'enseignant concerné, pour demander un droit de retour. L'enseignant devra aviser les SRH par courriel au : <u>rh-enseignant@csspi.gouv.qc.ca</u>.	5-3.17.07
12 août 2021	Convocation par courriel CSSPI, des enseignants de la formation générale aux adultes (FGA), sur la liste de priorité.	11-2.05.5 A)
16 août 2021	Convocation par courriel CSSPI, des enseignants en accueil (champ 3120) qui sont en surplus dans leur école.	5-3.17.03 A)
20 août 2021 à 10 h 00	Séance d'affectation pour les enseignants de la formation générale aux adultes (FGA). **** En considération de la situation liée à la COVID-19; cette séance sera remplacée par une <u>séance virtuelle</u> pour les enseignants concernés, le 20 août. Un horaire sera publié sur le portail *Employé* dans les jours précédant la séance.**	11-2.05.5 B)
23 août 2021 à 11 h 00	Séance d'affectation des enseignants réguliers en accueil. **Seulement les enseignants convoqués sont attendus à cette rencontre.** **** En considération de la situation liée à la COVID-19; cette séance sera remplacée par une <u>séance virtuelle</u> pour les enseignants concernés, le 23 août. Un horaire sera publié sur le portail *Employé* dans les jours précédant la séance.**	5-3.17.03 A)
20 septembre 2021	<u>DATE LIMITE</u> pour les enseignants d'accueil pour faire une demande de retour à l'école d'origine. L'enseignant devra aviser les SRH par courriel au : <u>rh-enseignant@csspi.gouv.qc.ca</u>.	

Source : Communiqué du CSSPI paru le 15 mars 2021

Pour les modèles de lettres ou toute autre information, consultez notre site Web au www.sepi.qc.ca, à la section *Dossiers / Affectations.*

INFO | *héros* : JOUR DE LA TERRE

Organisé pour la première fois en 1970 et célébré au Québec depuis 1995, le Jour de la Terre a fait du 22 avril de chaque année une journée consacrée à sensibiliser la population à l'urgence d'agir en matière d'environnement.

Compte tenu du contexte sanitaire actuel, *Jour de la Terre Canada* a décidé de ne pas tenir de rassemblements ou d'activités. Néanmoins, l'organisation tient à nous rappeler que ce n'est pas parce qu'on ne peut pas se réunir qu'il est impossible de souligner l'événement.

Sous le thème *Prenons soin de la planète*, l'édition 2021 vise à nous inciter à poser des actions concrètes dans notre quotidien pour prendre soin de la planète et à transposer celles-ci aux 364 autres jours de l'année. Nous sommes ensuite invités à partager nos actions sur les médias sociaux à l'aide des mots-clics #PrenonsSoindelaPlanète et #JourdelaTerre2021 afin de générer un mouvement de grande ampleur malgré la distance qui nous sépare.

Pour celles et ceux en quête d'inspiration sur la façon de faire leur part, le site jourdelaterre.org propose une liste de suggestions originales pour tous les goûts.

De simples gestes, d'apparence anodine, peuvent avoir un impact immense une fois multipliés par des milliers de personnes. Il est plus que temps d'agir. Prenons soin de la planète… un geste à la fois.

■ Olivier Blanchard | olivierblanchard@sepi.qc.ca

© Jour de la Terre

Le **TOPO** est réalisé par le Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPÎ) est distribué à toutes les enseignantes et tous les enseignants du Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSSPI). **La reproduction du journal, en tout ou en partie, est autorisée à condition de mentionner la source.**

Commentaires et/ou suggestions
Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île (SEPÎ)
745, 15e Avenue | Montréal (Québec) H1B 3P9 | Tél. : 514-645-4536 | Téléc. : 514-645-6951 | Par courriel : topo@sepi.qc.ca